



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°24

Lot n° : 2

Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE

TITULAIRE du MARCHE

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine 15/17

rue René Cassin

74 240 GAILLARD

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

AVRIL 2026

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com Personne habilitée

à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

MONTESSUIT ET FILS SA

ZAC de la Chatelaine – 15/17 rue René Cassin

74 240 GAILLARD

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot n° : 2	Intitulé : FONDATIONS-GROS OEUVRE
------------	-----------------------------------

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT : 2 030 000 €HT

TVA (20%) : 406 000 €

Montant TTC : 2 436 000 € TTC

Montant du marché :	2 030 000 € HT	Initial
	2 103 992, 09 € HT	Après avenant n°1
	2 100 879, 39 € HT	Après avenant n°2
	2 101 442, 97 € HT	Après avenant n°3
	2 106 392, 97 € HT	Après avenant n°4
	2 130 187, 97 € HT	Après avenant n°5
	2 131 487,97 € HT	Après avenant n°6
	2 137 247, 97 € HT	Après avenant n°7
	2 204 545,84 € HT	Après avenant n°8
	2 213 693, 04 € HT	Après avenant n°9
	2 215 403, 04 € HT	Après avenant n°10
	2 225 575,04 € HT	Après avenant n°11
	2 259 445, 04 € HT	Après avenant n°12
	2 279 744, 84 € HT	Après avenant n°13
	2 285 904, 84 € HT	Après avenant n°14
	2 308 539,84 € HT	Après avenant n°15
	2 309 379,84 € HT	Après avenant n°16
	2 287 529,76 € HT	Après avenant n°17
	2 330 913,82 € HT	Après avenant n°18
	2 344 363,80 € HT	Après avenant n°19
	2 346 491,80 € HT	Après avenant n°20
	2 350 108,80 € HT	Après avenant n°21
	2 356 768,80 € HT	Après avenant n°22
	2 357 558,80 € HT	Après avenant n°23

Article 5 – Objet de l'avenant n°24

Le présent avenant n°24 a pour objet de prendre en compte la mise en place d'une protection au moyen de barrières de type HERAS au niveau de la courive extérieure et la terrasse du nouveau local de stockage, afin de pouvoir avancer sur les travaux d'étanchéité de ces espaces. L'installation permettra de canaliser les flux et les zones de stockage vers des secteurs moins sensibles, afin de préserver l'étanchéité du bâtiment et en permettre la fin de mise hors d'eau et hors d'air au moment où les finitions intérieures sont réalisées.

La modification proposée s'élève à un montant de 2 571,63€ HT.

Cet avenant concerne uniquement la salle culturelle et sera pris en charge à 100% par la commune.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°24

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	2 571,63	514,33	3 085, 96
Moins-values			

Montant de l'avenant n°24	2 571,63	514,33	3 085, 96
Evolution du montant du marché	+0,13 %		
Variation cumulée du marché	16,26 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°24

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°23	2 357 558,80	471 511,76	2 829 070,56
Montant de l'avenant n°24	2 571,63	514,33	3 085, 96

Nouveau montant du marché	2 360 130,43	472 026,09	2 832 156,52
----------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

Article 8 – Base légale de l'avenant n°24

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1, R.2194-2 et R. 2194-3 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°24

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 02-30 du maître d'œuvre

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A

le

Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est accepté

Fait à REIGNIER-ESERY, le

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le